

## **Communiqué de presse concernant le Congrès de la Chambre fiduciaire**

---

Berne, le 27 novembre 2014

**En 2015, l'année même de son 90<sup>e</sup> anniversaire, la Chambre fiduciaire s'ouvrira de nouvelles perspectives sous le nom EXPERTsuisse – audit, fiscalité, services fiduciaires.**

### **Décisions de l'assemblée générale**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour au Kursaal à Berne, les membres de l'association ont approuvé deux décisions historiques:

D'une part, ils ont décidé à une nette majorité de transformer le nom de la Chambre fiduciaire en EXPERTsuisse à dater du 1<sup>er</sup> avril 2015. De l'autre, ils se sont prononcés en grande majorité en faveur de la réadmission des titulaires du diplôme fédéral d'expert fiduciaire à titre de membres ordinaires.

Le Comité est convaincu que, grâce à ces deux décisions, l'association sera à même de se positionner davantage encore comme le leader national de la branche et de la profession et, ainsi servir au mieux les intérêts de ses membres.

### **L'expertise au centre des débats du Congrès de la Chambre**

Les trois tables rondes organisées lors du Congrès de la Chambre ont été l'occasion de débattre de thèmes importants pour la profession comme pour l'ensemble de l'économie.

Sous le titre «Quels (ne) sont (pas) les effets des initiatives comme l'initiative Minder?» a eu lieu un débat entre le président du Conseil des Etats Hansheiri Inderkum, le Prof. Dr Monique Jametti, cheffe de l'unité de direction Droit privé à l'Office fédéral de la justice, Thomas Stenz, propriétaire de AAC Consulting AG, et Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse. Tous sont unanimes: quand bien même les initiatives populaires dominent parfois le quotidien politique jusqu'à entrer en conflit avec le droit international public, le droit d'initiative demeure un élément essentiel de la démocratie en Suisse. Il permet au souverain d'exprimer son malaise sur certaines évolutions au sein de la société, ce qui en fait un instrument correctif bien compréhensible. Les participants à la table ronde ont déploré toutefois que les partis politiques tentent d'exploiter ce droit d'initiative pour mieux se profiler.

Durant la discussion sur «la valeur ajoutée et l'assurance qualité dans les services fiduciaires», il est vite apparu que l'assurance qualité et l'optimisation de son utilité pour le client vont de pair. Vu l'absence ou presque de dispositions légales sur la qualité des services fiduciaires classiques et sachant que ces activités ne requièrent aucune accréditation de l'Etat, il est d'autant plus important que chaque entreprise se soumette à une «cure» d'assurance qualité répondant à ses exigences propres et – pour mieux se différencier – en fasse la démonstration à ses clients. Car selon Thomas Koller, président du domaine professionnel PME/Fiduciaire de la Chambre fiduciaire, une chose est sûre: «Quality never goes out of style».

L'avenir de la fiscalité des entreprises a été le sujet du débat entre le secrétaire d'Etat Dr Jacques de Watteville, Jean-Louis Geyr, Group Head of Global Tax Nestlé S.A. et Dr Markus R. Neuhaus, président du domaine professionnel Fiscalité de la Chambre fiduciaire. La Suisse subit actuellement la pression d'initiatives internationales. L'abandon de régimes fiscaux en

place devra être compensé par des modèles faisant l'objet d'une large acceptation internationale comme les *licence boxes* perçues sur les revenus de brevets et par l'abaissement généralisé des taux cantonaux d'imposition des bénéficiaires, afin que la Suisse reste un pays attractif en termes de fiscalité et puisse conserver l'essentiel du substrat fiscal généré par les entreprises internationales.

Tous ces débats révèlent que la profession d'expert-comptable, d'expert fiscal et d'expert fiduciaire est mise à l'épreuve dans tous les domaines de l'audit et du conseil. Pour la Chambre fiduciaire et ses membres, le mot d'ordre est celui-ci: En notre qualité d'association d'experts, nous sommes à la fois les initiateurs et les piliers des évolutions importantes, mais surtout les premiers concernés, ce qui nous investit d'une responsabilité envers l'ensemble de l'économie. Sous notre nouveau nom associatif d'EXPERTSuisse, nous continuerons de faire profiter l'économie tout entière de notre expertise.

## **Contacts**

Réorientation de la Chambre fiduciaire:

Dominik Bürge, président (058 289 44 35), Dr Marius Klauser, directeur (079 604 20 69)

Quels (ne) sont (pas) les effets des initiatives:

Dr Hansheiri Inderkum (041 870 51 77)

Valeur ajoutée et assurance qualité dans les services fiduciaires:

Thomas Koller (044 278 45 00)

Réforme de l'imposition des entreprises III:

Dr Markus R. Neuhaus (058 792 40 00)